

II (C) II 1/° 64-9

RELATIVE A LA RATIFICATION DU DECRET
N° 315/PR/MPT/DB. DU 11 JUILLET 1963
RELATIF A L'OUVERTURE AU COMPTE HORS
BUDGET "FONDS ROUTIER" D'UN CREDIT DE
FRANCS 50 MILLIONS -

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur
suit :

Article 1er.- Est ratifié le décret n°315/PR/MPT/DB. du 11 Juillet
1963 portant ouverture au compte Hors Budget "Fonds Routier" Tranche
1962-1963 opération n°2 - 3 d'un crédit supplémentaire de francs
50 millions pour l'achèvement des travaux d'assainissement, de terras-
sement et de voirie du nouveau quartier administratif de Cotonou.

Article 2.- La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la
République du Dahomey et exécutée comme Loi d'Etat./.-

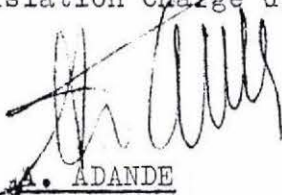
Fait à PORTO-NOVO, le 15 Juillet 1964

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



S.M. APITHY

Pour le PRESIDENT DU CONSEIL Absent,
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation chargé de l'intérim;



A. ADANDE

Pour le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan absent,
Le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes et Télécommunications,
chargé de l'intérim;



M. LASSISSI

Ampliations:

PR	5
PC	15
SGC	4
MFAEP	10
CS	8
Ministres	9
JORD	1